



Impossibilité de rembourser mes dettes

Par **sprunet**, le **25/11/2009** à **17:17**

Bonjour,

je ne peux plus faire face à mes remboursements de crédits, ni au paiement de mon loyer.

Je gagne 2700€ et je dois payer 2400€ de remboursement de prêts.

J'ai un loyer de 600€ et des frais courants.

Mon ami vient de se faire licencier et nous avons perdu 1400€ de salaire.

Je sais que je ne vais pas pouvoir honorer les mensualités de décembre et je suis très inquiète.

Je suis entrain de constituer un dossier de surendettement mais j'ai besoin de conseil pour savoir comment gérer mes futurs impayés.

J'ai entendu parler d'un gel des dettes en saisissant le TGI mais je ne connais pas la procédure ni si c'est possible.

Je veux vraiment m'en sortir mais je ne sais plus quoi faire.

Merci de votre aide par avance.

Solène

Par **jeetendra**, le **25/11/2009** à **17:27**

[fluo]Association Cresus[/fluo]
15 rue des Abbesses - 75018 Paris
Tél. : 01 46 06 62 27
cresus.paris@free.fr

Bonsoir, dans un premier temps prévenez par courrier recommandé avec accusé de réception vos différents créanciers de votre difficulté à honorer les échéances de décembre, contactez l'Association Cresus à Paris, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront (dossier de surendettement, délai de grâce de deux ans, échéancier), tenez bon, bonne soirée à vous.

Par **Patricia**, le **25/11/2009** à **19:22**

Bonsoir,

C'est la Commission de surend qui recommande au juge de l'exécution le moratoire "gel" de dettes.
Pour une durée maximale de 2 ans.

[s]Le moratoire ne peut-être accordé que si insolvabilité du débiteur[/s] :

- est caractérisé par [fluo]l'absence de ressources[/fluo] OU de biens saisissables qui permettraient d'apurer ses dettes, au moins en partie.

- et rend impossible l'élaboration d'un plan conventionnel de redressement.